



PREFET DU TARN

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 22 mars 2019, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique pendant une durée de 32 jours consécutifs, soit **du lundi 13 mai 2019 à 9 h au jeudi 13 juin 2019 à 17 h**, sur le territoire de la commune de Labruguière, relative à la demande, présentée par la SARL HYDROELECTRIQUE DU BANQUET MARTINET, d'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique de La Resse sur les ruisseaux de La Resse, du Faou et des Siousses.

Le projet consiste à remettre en fonctionnement une ancienne centrale hydroélectrique qui a produit de l'électricité jusque dans les années 1980. A ce titre, le pétitionnaire va remettre en état les trois prises d'eau existantes (pour un débit total turbiné de 175 l/s) situées sur les ruisseaux de La Resse, du Faou et des Siousses et les conduites d'amenée des eaux. Les eaux seront turbinées dans un bâtiment usine déjà existant (avec une simple remise en état des parties électriques) sous une chute brute moyenne de 161 m, soit une puissance brute de 276,4 kW.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à la SARL HYDROELECTRIQUE DU BANQUET MARTINET – Le Banquet – 81240 SAINT AMANS VALTORET.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Labruguière (81290).

Le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sont déposés pendant toute la durée de l'enquête publique à la mairie de Labruguière afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn : www.tarn.gouv.fr

Par ailleurs, un accès gratuit au dossier d'enquête est ouvert au public sur un poste informatique situé à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 Albi Cedex 9) aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Enfin, toute personne peut consulter ou demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 Albi Cedex 9).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et mis à disposition du public à la mairie de Labruguière,
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Labruguière (81290), siège de l'enquête publique,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-centrale-laresse@tarn.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables au siège de l'enquête publique et sur le site internet des services de l'État dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr). Toutes les observations et propositions écrites sont annexées au registre d'enquête. Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

M. Marc ADREY, bibliothécaire territorial retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, effectue des permanences à la mairie de Labruguière les jours et heures suivants :

- **lundi 13 mai 2019 de 9 h à 12 h**
- **samedi 25 mai 2019 de 9 h à 12 h**
- **jeudi 13 juin 2019 de 14 h à 17 h**

Toute personne peut à cette occasion formuler des observations et propositions, soit oralement auprès du commissaire-enquêteur, soit par écrit sur le registre d'enquête tenu à cet effet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 9), à la mairie de Labruguière ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr).

A l'issue de la procédure, la décision statuant sur la demande d'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique sera prise par arrêté du préfet du Tarn.